

Procédure lors d'une demande particulière

Concerne :

- Un renouvellement anticipée (avant délais de renouvellement)
- Une demande de voiturette électronique
- Une demande de voiturette active
- Une demande de scooteur électrique intérieur/extérieur
- Une demande de scooteur électrique uniquement extérieur
- Une demande de voiturette pour enfant
- Une demande de tricycle orthopédique
- Une demande de table de station debout
- L'ajout d'une adaptation à une voiturette délivrée il y a moins de deux ans

Afin d'introduire une demande d'intervention pour le matériel cité ci-dessus, la procédure administrative nécessite deux documents appelés « annexe 19 et annexe 19bis » à faire compléter auprès d'un centre agréé par la région.

Annexe 19 = prescription médicale pour une aide à la mobilité.

Annexe 19bis = rapport multidisciplinaire.

Vous trouverez une liste non exhaustive des centres agréés par la région au verso.

Vous pouvez sélectionner celui de votre choix et y prendre un rendez-vous afin de faire compléter ces documents.

Attention :

1. Si vous n'avez pas encore fait compléter votre annexe 19 par votre médecin traitant, veuillez demander au centre de compléter également l'annexe 19.
2. Le centre pluridisciplinaire doit vous remettre l'annexe 19bis signée par l'équipe multidisciplinaire en main propre* le jour même ou vous l'envoyer à domicile.
*Il est plus que conseillé d'insister afin de repartir immédiatement avec les documents.

Une fois que ces deux documents sont remplis, vous pouvez nous recontacter afin de fixer un rendez-vous avec un de nos bandagistes agréés.

Nous discuterons à ce moment là de tous vos besoins particuliers, prise de mesures ainsi qu'essais de matériel.

Veuillez nous contacter au numéro de téléphone : 02/425.70.91.

Demandez à parler à un de nos bandagistes agréés

L'équipe B.O.P.



Bandage – Orthèse – Prothèse
Av. Marie de Hongrie n°80 A - 1082 Berchem St Agathe
Tel : 02/425.70.91 Fax : 02/425.25.73

Attention : les centres multidisciplinaires fonctionnent sur rendez-vous

7.71.002.51

Centre de Traumatologie et de Réadaptation
(C.T.R.)
Place A. Van Gehuchten 4
1020 BRUXELLES (LAEKEN)

☎ : 02/475.12.05

☎ : 02/475.14.57

7.89.203.86

Cliniques Universitaires Saint-Luc
Centre de référence neuromusculaire UCL
Saint-Luc
Avenue Hippocrate 10
1200 BRUXELLES (WOLUWE-SAINT-LAMB

☎ : 02/764.13.11

☎ : 02/764.90.52

7.89.201.88

Universitair Ziekenhuis Brussel
Neuromusculair referentiecentrum - De Bijtje
Laarbeeklaan 101
1090 BRUSSEL (JETTE)

☎ : 02/477.50.00

☎ : 02/477.57.83

7.90.001.64

Centre Hospitalier VALIDA
Service de médecine physique

Avenue Josse Goffin 180
1082 BRUXELLES (BERCHEM-SAINTE-AGA

☎ : 02/ 482 13 00

☎ : 02/ 469 08 68

9.50.992.93

CHU Brugmann
Rééducation Neurologique

Place A. Van Gehuchten 4
1020 BRUXELLES (LAEKEN)

☎ : 02/477.24.49

9.50.281.28

Cliniques Universitaires Saint-Luc
Service de Médecine Physique et de
Réadaptation
Avenue Hippocrate 10
1200 BRUXELLES (WOLUWE-SAINT-LAMBERT)

☎ : 02/764.16.65

☎ : 02/764.16.56

9.50.250.59

Cliniques de l'Europe
Service de Réadaptation

Avenue de Fré 206
1180 BRUXELLES (UCCLE)

☎ : 02/373.45.11

☎ :

7.90.113.49

Hôpital Erasme - U.L.B.
Centre de Jour de Réadaptation Fonctionnelle
Neurologique
Route de Lennik 806
1070 BRUXELLES (ANDERLECHT)